



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

HLM

Question écrite n° 48008

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre délégué au logement sur le calcul du complément de loyer de solidarité et l'enquête d'information menée par les organismes HLM. Dans le cadre de l'enquête menée périodiquement par les organismes HLM, il lui demande s'il est légal de réclamer les coordonnées des employeurs des occupants de logement, ainsi que le détail des prestations et allocations perçues, notamment les allocations familiales, sociales ou de logement, le RMI, l'allocation FNS (minimum vieillesse), l'allocation de parent isolé, l'allocation d'adulte handicapé, des indemnités ASSEDIC ou d'autres prestations à objet familial ou social, ou la nature des contrats de travail (CDI, CDD, CES, CIE).

Données clés

Auteur : [M. Balkany Patrick](#)

Circonscription : - NI

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48008

Rubrique : Baux d'habitation

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 645